

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY**

**Entrée en vigueur du règlement
n° 2013-10 modifiant le
règlement de lotissement 2000-
09**

Lors de sa séance régulière du 3 février 2014, le conseil municipal a adopté le règlement n° 2013-10 modifiant le règlement de lotissement 2000-09. La MRC Memphrémagog a émis un certificat de conformité le 8 janvier 2014. Les objets du règlement incluent :

Établir la superficie maximale à 12 000 m² et la largeur minimale à 75 m pour la nouvelle zone RT-12 le long de la route 108 (Mont Hatley).

La partie RE-1 transférée à la zone R-9 a pour conséquence de modifier :

- La superficie minimale de 20 235 m² à 12 000 m²;
- La profondeur minimale de 100 m à aucune.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi. Toute personne peut consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

Donné à North Hatley, le 12 février 2014

Liane Breton
Directrice générale